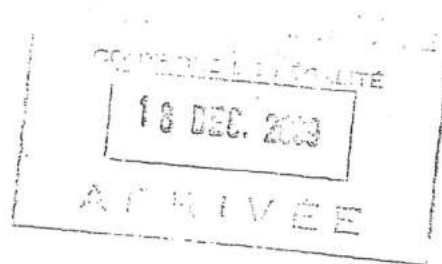


HÔTEL DE VILLE

— *Police Municipale*

N° tél. : 01.69.49.77.66

N/Réf. : MAE/EF/rl

**ARRÊTE N° 2009/511**

(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF A LA SECURISATION DU PLATEAU D'EVOLUTION DES GRANDS GODEAUX

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2122-24, L2212-1 et 2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,
VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3341-1 et R.3353-1,
VU le Code Pénal et notamment les articles 312-12-1, R.623-2 et R.610-5,
VU l'article 99-2 du Règlement Sanitaire Départemental relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité,
VU l'arrêté 2009/419 (série A) du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, chargé de la Sécurité du Stationnement et de la Circulation,

CONSIDÉRANT que le rassemblement de personnes sur le plateau d'évolution des Grands Godeaux est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles en vue d'assurer la sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès au plateau d'évolution des Grands Godeaux, strictement réservé aux scolaires, sera fermé à 18h30, ainsi que les week-ends et les vacances scolaires.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du Code Pénal, le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté, sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Article 3 : Les autorités administratives sont chargées chacune pour ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville d'Yverres, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 15 décembre 2009

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
*Et de la Circulation

Certifié exécutoire par le Maire compétent
venu de la mairie ou en préfecture
le 18/12/2009
le 22/12/2009
et de la publication

Le Maire
60 rue Charles de Gaulle
91335 YERRES CedexTél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98